

**Honoraires maximums sur transactions (maisons, appartements
et terrains) TTC**

A la charge de l'acquéreur

A compter du 1 avril 2022

Maisons et appartements

<i>Prix net Vendeur</i>	<i>Honoraires</i>
Inférieur à 19.999 €	3 500,00 €
20 000, 00 € à 39 999,00 €	4 000,00 €
40.000,00 € à 49 999,00 €	4 500,00 €
50 000,00 € à 59 999,00 €	5 000,00 €
60 000,00 € à 69 999,00 €	5 500,00 €
70 000,00 € à 89 999,00 €	6 000,00 €
90 000,00 € à 109 999,00 €	7 000,00 €
110 000,00 € à 129 999,00 €	7 300,00 €
130 000,00 € à 149 999,00 €	7 500,00 €
150 000,00 € à 169 999,00 €	8 000,00 €
170 000,00 € à 189 999,00 €	9 000,00 €
190 000,00 € à 199 999,00 €	10 000,00 €
200 000,00 € à 229 999,00 €	10 500,00 €
230 000,00 € à 249 999,00 €	11 000,00 €
250 000,00 € à 349 999,00 €	4,5 %
350 000,00 € à 449 999,00 €	4 %
450 000,00 € à 549 999,00 €	3,5 %
Au-dessus de 550 000 €	3 %

TERRAINS

<i>Prix net Vendeur</i>	<i>Honoraires</i>
Inférieur à 19.999 €	2 000,00 €
20 000, 00 € à 29 999,00 €	3 000,00 €
30.000,00 € à 39 999,00 €	3 500,00 €
40 000,00 € à 49 999,00 €	4 000,00 €
50 000,00 € à 59 999,00 €	4 500,00 €
60 000,00 € à 69 999,00 €	4 800,00 €
70 000,00 € à 79 999,00 €	5 000,00 €
Au-dessus de 80 000,00 €	5 500,00 €

**IMMOBILIERE DU CENTRE : siège social situé à PLEDRAN(22960), 1 rue du menhir.
EURL au capital de 1000 €. Carte professionnelle N°22012016000009396 délivrée par la
CCI de Saint Brieu. Immatriculée sous le N° de SIREN : 484 975 578 au RCS de SAINT
BRIEUC**

HONORAIRES MAXIMUMS DE LOCATION DE GESTION ET DE REDACTION DE BAIL

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :
4,5 % du loyer annuel (plafond : 8 €/m²)
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et sortie :
2 % du loyer annuel (plafond : 3 €/m²)

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 10 €
- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :
4,5 % du loyer annuel
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et sortie :
2 % du loyer annuel

REDACTION DU BAIL SANS NEGOCIATION :

- Frais fixes administratifs : 59,80 € T.T.C.
 - Rédaction de Bail – Etat des lieux 358,80 € T.T.C.
- Pour le locataire : Plafond 8 €/m² (rédaction bail, visite)
Plafond 3 €/m² (état des lieux)
(T.V.A. comprise à 20 %)

(soit 418.60 € T.T.C. à partager par moitié entre locataire et propriétaire)

HONORAIRES BAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS ET AUTRES QUE L'HABITATION (compris négociation)

- 7 % T.T.C. du montant des loyers hors taxe de la première période triennale.

HONORAIRES DE GESTION

- Loyers jusqu'à 549 € mensuel 6% HT soit 7,20 % TTC
- Au-delà de 550 € mensuel 5% HT soit 6 % TTC

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- 90,90 Euros T.T.C. pour frais de représentation/ouverture de dossier contentieux, déplacement et représentation au rendez-vous d'expertise et autres,
- 1,20 % T.T.C. sur établissements de devis et surveillance chantier jusqu'à 1 525.00 euros de travaux,
- 0,60 % T.T.C. pour travaux supérieurs à 1 525.00 euros.